


**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS DE LA CHATAIGNERAIE**
**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

REGLEMENT GRAPHIQUE
ANTIGNY - NORD



Prescrit le 31 janvier 2018
 Arrêté le 16 mars 2023
 Approuvé le ...

Annexé à la délibération,
 Monsieur le Président Valentin JOSSE



LEGENDE
 Bâti dur
 Bâti léger
 Parcelle
 limites communales

Zonage
 U : Zones urbaines mixtes
 UI : Secteurs de la zone U dédiés aux équipements d'intérêt collectif et services publics
 UE : Zones urbaines à dominante économique
 AU : Zones à urbaniser à dominante résidentielle
 AUE : Zones à urbaniser à dominante économique
 A : Zones agricoles
 N : Zones naturelles et forestières
 Np : Secteurs de la zone N protégés en raison d'une forte valeur environnementale et paysagère
 NC : Zones naturelles dédiées à des activités commerciales et de services (STECAL)
 NE : Zones naturelles dédiées à des activités économiques (STECAL)
 NER : Zones naturelles dédiées à l'implantation d'éoliennes (STECAL)
 NG : Zones naturelles dédiées à des activités de gîte (STECAL)
 NL : Zones naturelles dédiées à des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
 NS : Zones naturelles dédiées à des activités d'attraction sociale (STECAL)
 NT : Zones naturelles dédiées à des activités d'hébergement touristique (STECAL)

Éléments de patrimoine (L151-19 CU)
 Éléments de petit patrimoine linéaires (murs)
 Éléments de petit patrimoine
 Immeubles remarquables
 Sites Bâti Remarquables protégés
 Espaces publics remarquables (venelles)

Éléments de paysage et de continuités écologiques (L151-23 CU)
 Zones humides protégées
 Arbres remarquables protégés
 Alignements d'arbres protégés
 Haies remarquables protégées
 Boissements remarquables protégés
 Chemins creux protégés

Autres prescriptions
 Bâtimens susceptibles de changer de destination (L151-11 CU)
 Emplacements réservés (L151-14 CU)
 Secteurs couverts par DAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 Secteurs couverts par DAP "Intensification urbaine Habitat" - dispo. générales
 Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales + spécifiques
 Secteurs couverts par DAP "Extension urbaine Habitat" - dispo. générales
 Secteurs protégés au titre de la richesse du sous-sol (L151-34 CU)
 PPRI La Lay : zone rouge
 PPRI La Vendée : zone bleue
 PPRI La Vendée : zone rouge

Echelle 1:5000
 Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

Emplacements réservés

Commune	N°	Motif	Bénéficiaire	Surf. (m²)
ANTIGNY	1	Mise en valeur du bourg (laisons, aménagement paysager)	Commune	2543
ANTIGNY	2	Parking et liaison douce vers école	Commune	1531
ANTIGNY	3	Mise en valeur du bourg (laison douce, aménagement paysager)	Commune	4929
LA CHATAIGNERAIE	19	Elargissement carrefour et déviation	Département	15158
LA CHATAIGNERAIE	20	Elargissement voirie, élargissement carrefour	Commune	1380
LA CHATAIGNERAIE	21	Elargissement voirie	Commune	1244
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	46	Liaison douce	Commune	3798
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	47	Logements sociaux	Commune	1805
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	48	Reconversion friche	Commune	709
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	49	Liaison douce	Commune	552
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	53	Liaison douce	Commune	160
SAINTE-MURICE-LE-GIRARD	54	Extension MARPA	Commune	651

